



(11) **EP 1 803 887 A2**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.07.2007 Bulletin 2007/27

(51) Int Cl.:
E06B 9/17 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06126774.6**

(22) Date de dépôt: **21.12.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeurs:
• **Robert, Noël**
01125 Montagnat (FR)
• **Jaravel, François**
01100 Oyonnax (FR)

(30) Priorité: **22.12.2005 FR 0513119**

(74) Mandataire: **Intes, Didier Gérard André et al**
Cabinet Beau de Loménie,
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)

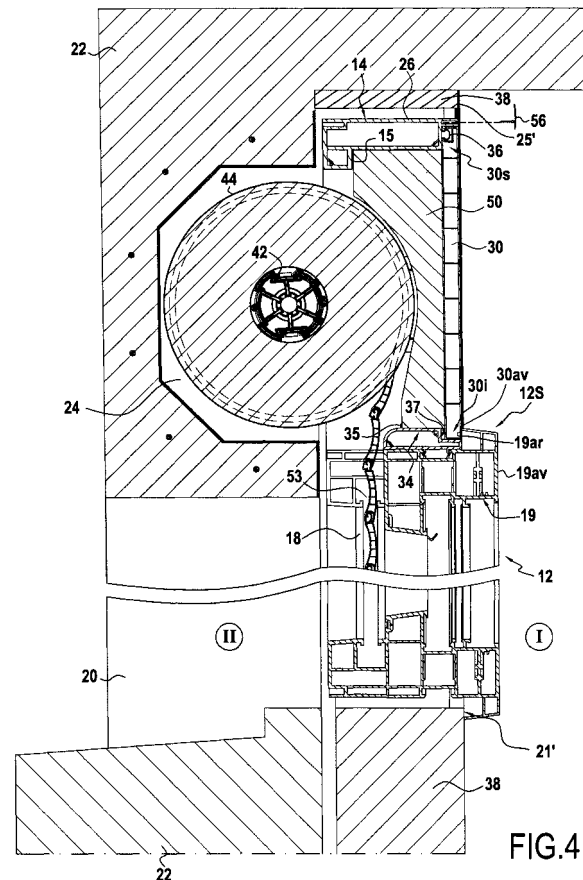
(71) Demandeur: **Grosfillex SAS**
01100 Arbent (FR)

(54) **Ensemble bloc baie avec volet roulant et bloc d'hubriserie**

(57) Ensemble bloc baie avec volet roulant et bloc d'hubriserie destiné à équiper une baie, délimitée par une ouverture (20) dans un mur de bâtiment (22), ladite ouverture (20) étant surmontée d'un linteau avec une réservation ouverte (24) du côté intérieur (I) du bâtiment et destinée à loger un volet roulant (44), comprenant :

- un cadre dormant (12) comprenant un châssis (18) destiné à être disposé dans ladite ouverture (20) et un couvre-joint (19) ayant une face arrière (19ar) destinée à venir contre le bord intérieur de l'ouverture (20) et une face avant (19av) destinée à recevoir au moins un cadre ouvrant,
- des moyens formant potence de support (14) pour un volet roulant (44), solidaires du cadre dormant (12) et destinés à être disposés au moins en partie dans la réservation (24), présentant une ouverture du côté intérieur (I), et
- une paroi (30) disposée en travers de l'ouverture des moyens formant potence de support (14).

La paroi (30) est reliée aux moyens formant potence de support (14) de sorte que la face avant (30av) de ladite paroi (30) est à fleur avec la face arrière (19ar) du couvre-joint (19).



EP 1 803 887 A2

Description

[0001] L'invention concerne un bloc d'huissierie destiné à équiper une baie, en particulier une porte, une fenêtre ou une porte-fenêtre, délimitée par une ouverture dans un mur de bâtiment, ladite ouverture étant surmontée d'un linteau avec une réservation ouverte du côté intérieur du bâtiment et destinée à loger un volet roulant, comprenant :

- un cadre dormant comprenant un châssis destiné à être disposé dans ladite ouverture et un couvre-joint ayant une face arrière destinée à venir contre le bord intérieur de l'ouverture et une face avant destinée à recevoir au moins un cadre ouvrant,
- des moyens formant potence de support pour un volet roulant, solidaires du cadre dormant, destinés à être disposés au moins en partie dans la réservation, et présentant une ouverture du côté intérieur, et
- une paroi disposée en travers de l'ouverture des moyens formant potence de support.

[0002] L'invention concerne également un ensemble bloc baie avec volet roulant comprenant un bloc d'huissierie du type précité.

[0003] Les blocs d'huissierie connus peuvent ou non être équipés d'un volet roulant intégré. Dans ce dernier cas, ils forment avec le volet roulant et son mécanisme d'enroulement, un ensemble communément appelé bloc baie.

[0004] Des blocs baies connus comportent un mécanisme d'enroulement qui se situe dans un coffre coiffant la menuiserie en débord, à l'intérieur des murs du bâtiment. Ce type de blocs se pose en applique contre le gros oeuvre, avant le doublage du mur côté intérieur du bâtiment. L'intervention sur le volet roulant peut alors s'effectuer facilement par accès au coffre depuis l'intérieur.

[0005] Cependant, le coffre de volet roulant déborde à l'intérieur de l'habitation, de façon inesthétique. En effet, le coffre de volet roulant forme une masse disgracieuse visible entre le plafond d'une habitation et l'extrémité supérieure de l'huissierie.

[0006] Une autre manière de disposer une huissierie et un volet roulant consiste à insérer dans le gros oeuvre à l'intérieur du linteau surmontant l'huissierie, un logement dénommé coffre tunnel destiné à accueillir un mécanisme d'enroulement du volet. Ce coffre est installé par le maçon, lors de la réalisation du gros oeuvre. Une fois le gros oeuvre terminé, l'huissierie est ensuite posée en applique avant doublage du mur. Une fois l'enduit extérieur réalisé, le volet roulant et son mécanisme sont installés à l'intérieur du coffre.

[0007] Cette solution supprime la présence disgracieuse du coffre débordant à l'intérieur de l'habitation, mais elle n'autorise aucun accès par l'intérieur de l'habitation. En effet, seul un accès extérieur au coffre est possible. Cet accès par l'extérieur est souvent difficile et

peut même être dangereux, en particulier lorsque la baie est située à un étage élevé d'un bâtiment. Pour cette raison, elle est peu utilisée et se trouve en général dans des bâtiments de trois étages au maximum. En outre, ce type de solution entraîne généralement un phénomène de fissuration en façade, dû au fait que les matériaux en présence ont des coefficients de dilatation différents.

[0008] Le but de l'invention est de fournir un bloc d'huissierie destiné à équiper une baie et un ensemble bloc baie avec volet roulant qui permettent un accès au coffre du volet roulant par l'intérieur du bâtiment et qui soient esthétiques.

[0009] Ce but de l'invention est atteint par le fait que la paroi est reliée aux moyens formant potence de support de sorte que la face avant de ladite paroi est à fleur avec la face arrière du couvre-joint.

[0010] Ainsi, la paroi qui referme le coffre de volet roulant se trouvant affleurante avec la face arrière du couvre-joint, on comprend que cette paroi se trouve aussi affleurante avec les finitions du mur intérieur du bâtiment, en particulier avec le doublage intérieur du mur. Il s'ensuit que le coffre de volet roulant est complètement intégré dans le mur, c'est-à-dire non visible de l'intérieur du bâtiment.

[0011] On comprend que la face arrière du couvre-joint vient contre le bord intérieur de l'ouverture, qui lorsque le mur intérieur est recouvert de plaquages de finition, par exemple des plaques de doublage, correspond au bord desdites plaques de doublage entourant l'ouverture. En fait, la face arrière du couvre-joint vient à fleur contre le bord de l'ouverture situé le plus à l'intérieur du bâtiment. Il en va de même pour la paroi du coffre de volet roulant, qui en l'espèce vient à fleur avec la face avant du mur située la plus à l'intérieur du bâtiment.

[0012] En outre, la paroi qui referme le coffre de volet roulant peut être décorée de la même manière que le doublage intérieur du mur. En effet, on comprend que, lors de la peinture des murs ou de la pose de papier peint, la paroi peut être décorée de manière analogue au doublage intérieur.

[0013] Après ce type de finition, la paroi peut donc être complètement masquée et seul le couvre-joint de l'huissierie reste alors visible de l'intérieur. En fait, l'aspect esthétique est similaire à celui que l'on obtient en installant uniquement une huissierie sans volet roulant.

[0014] Préférentiellement, la paroi est amovible.

[0015] Ainsi, du fait de sa mobilité, la paroi forme une trappe de visite permettant un accès simple et pratique au coffre contenant le volet roulant, et ce, par l'intérieur du bâtiment.

[0016] Préférentiellement, les moyens formant potence de support comportent une traverse transversale supérieure reliée à deux montants latéraux solidaires des côtés du cadre dormant.

[0017] Les moyens formant potence de support sont pré-montés au cadre dormant directement en usine, de sorte que le cadre dormant et les moyens formant potence peuvent être posés en une seule intervention.

[0018] L'invention concerne aussi un ensemble bloc baie avec volet roulant, destiné à équiper une baie, en particulier une porte, une fenêtre ou une porte-fenêtre, délimitée par une ouverture dans un mur de bâtiment, comprenant un bloc d'hubrisserie tel que précité et l'ensemble des éléments permettant la mise en place du volet roulant.

[0019] À cet effet, l'ensemble bloc baie avec volet roulant comporte en outre :

- un tambour de volet roulant équipé d'un tablier de volet roulant destiné à être déroulé à l'extérieur du cadre dormant, le tambour étant destiné à venir se loger dans une réservation prévue dans un linteau, la réservation étant ouverte du côté intérieur du bâtiment et destinée à loger un volet roulant,
- un mécanisme d'enroulement/déroulement dudit tablier, et
- des moyens de maintien dudit tambour fixés aux moyens formant potence de support.

[0020] L'ensemble des éléments permettant la mise en place du volet roulant et le volet roulant peuvent être pré-montés aux moyens formant potence de support soit directement en usine, soit par l'utilisateur final, préalablement à la mise en place de l'hubrisserie dans l'ouverture du mur du bâtiment. Dans ces deux cas, l'utilisateur final manipule tout l'ensemble bloc baie avec le volet roulant qui peut être posé en une seule intervention.

[0021] Ainsi, l'utilisateur final effectue un simple pré-montage du tambour de volet roulant équipé d'un tablier de volet roulant, du mécanisme d'enroulement/déroulement dudit tablier et des moyens de maintien dudit tambour, en les fixant aux moyens formant potence de support. Il lui suffit alors de manipuler l'ensemble pour le mettre en place dans l'ouverture du mur prévue à cet effet, en logeant le tambour et le volet roulant dans le coffre tunnel prévu à cet effet dans le linteau.

[0022] Le tambour et le mécanisme d'enroulement/déroulement sont préférentiellement amovibles, de sorte qu'en cas de nécessité, une intervention peut être effectuée facilement après la mise en place de l'ensemble dans l'ouverture du mur du bâtiment.

[0023] L'invention sera bien comprise et ses avantages apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, d'un mode de réalisation de l'invention représenté à titre d'exemple non limitatif.

[0024] La description se réfère aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue éclatée d'un bloc d'hubrisserie selon l'invention,
- la figure 2A représente une vue éclatée du bloc d'hubrisserie de la figure 1 en cours de montage dans l'ouverture d'un mur,
- la figure 2B représente une vue du bloc d'hubrisserie de la figure 1 monté dans l'ouverture d'un mur,
- la figure 3 représente une vue agrandie partielle du

bloc d'hubrisserie de la figure 2 selon l'agrandissement III,

- la figure 4 représente une vue en coupe du bloc d'hubrisserie de la figure 1 selon la ligne IV-IV,
- 5 - la figure 5A représente une vue en coupe d'un bloc d'hubrisserie selon une variante,
- la figure 5B représente une vue agrandie partielle du bloc d'hubrisserie de la figure 5A selon l'agrandissement VB, et
- 10 - la figure 6 représente une vue partielle du bloc d'hubrisserie selon l'invention.

[0025] La figure 1 représente un bloc d'hubrisserie 10 comprenant un cadre dormant 12 et des moyens formant potence de support 14 pour un volet roulant 16.

[0026] En référence à la figure 2A, le cadre dormant comprend un châssis 18 destiné à être disposé dans une ouverture 20 formée dans un mur de bâtiment 22 et un couvre-joint 19 ayant une face arrière 19ar destinée à venir contre le bord de l'ouverture 20 situé le plus à l'intérieur du bâtiment et une face avant 19av destinée à recevoir au moins un cadre ouvrant (non illustré).

[0027] On comprend que lorsque le mur intérieur 22 est recouvert d'un doublage, en l'espèce des plaques de doublage 38 telles qu'illustrées sur la figure 2A, la face arrière 19ar ne vient pas directement contre le bord intérieur 21 de l'ouverture 20 situé sur le mur 22, mais vient de préférence contre le bord intérieur 21' de l'ouverture 20, qui est recouvert de doublage. Ainsi, après mise en place du bloc d'hubrisserie 10, tel qu'illustré sur la figure 2B, la face arrière 19ar est à fleur avec le bord intérieur 21' de l'ouverture 20, situé sur une des plaques de doublage 38.

[0028] L'ouverture 20 délimite la taille de la baie (éventuellement à l'épaisseur près des plaques de doublage), qui peut être en particulier une porte, une fenêtre ou une porte-fenêtre, et est surmontée d'un linteau avec une réservation ouverte 24 destinée à loger le volet roulant 16.

[0029] Les moyens formant potence 14 comportent une traverse transversale supérieure 26 et deux montants latéraux 28A et 28B, tous deux solidaires des côtés latéraux 12A et 12B du cadre dormant 12.

[0030] En l'espèce, la traverse transversale supérieure 26 est reliée aux deux montants latéraux 28A et 28B pour former la potence 14 qui est reliée au cadre dormant 12 par les deux montants latéraux 28A et 28B de sorte que la face avant 14A de la potence 14 vienne à fleur avec la face arrière 19ar du couvre-joint 19, comme cela est mieux visible sur la figure 3.

[0031] Une paroi 30 est disposée en travers de l'ouverture 32 des moyens formant potence du support 14 et la face avant 30av de cette paroi 30 vient elle aussi à fleur de la face arrière 19ar du couvre-joint 19, comme mieux visible sur la figure 4. On comprend que la face avant 30av de la paroi 30 est la face qui est tournée vers l'intérieur I du bâtiment.

[0032] Afin de permettre un accès aisé au coffre 24, et en particulier au volet roulant 16 et à son mécanisme,

la paroi 30 est amovible, c'est-à-dire qu'elle peut être déplacée pour ouvrir l'ouverture 32 qu'elle masque préférentiellement complètement lorsqu'elle est mise en place.

[0033] Le bloc d'hubriserie 10 comporte en outre préférentiellement des moyens de blocage 34 en partie supérieure 12S du cadre dormant 12, destinés à bloquer le bord inférieur 30i de la paroi 30, tandis que la partie supérieure 30s de la paroi 30 est clippée aux moyens formant potence de support 14, préférentiellement à l'aide de moyens formant clip 36 formés par exemple sur la paroi transversale supérieure 26 de la potence 14.

[0034] Les moyens de blocage 34 comportent préférentiellement au moins un élément élastique 37 apte à venir plaquer la paroi 30, en l'espèce sa face avant 30av, contre la face arrière 19ar du couvre-joint 19.

[0035] Cet élément élastique 37 est préférentiellement clippé sur la traverse supérieure 12S du cadre dormant 12.

[0036] Ainsi, la paroi 30 se trouve d'une part, clippée en partie supérieure 30s par les moyens de clippage 36 formés sur la traverse supérieure 26 de la potence 14 et, d'autre part, plaquée par les moyens élastiques contre la face arrière 19ar du couvre-joint 19 du cadre dormant 12. La mise en place et l'enlèvement de cette paroi 30 amovible sont de ce fait très aisés. Dès lors que la paroi 30 est mise en place, l'ouverture 32 de la potence est complètement masquée et vient au ras, c'est-à-dire à fleur du doublage du mur côté intérieur I du bâtiment, en l'espèce des plaques de doublage 38, comme illustré sur les figures 2A et 2B.

[0037] On comprend que les plaques de doublage 38 sont telles qu'elles présentent une ouverture 40 correspondant sensiblement exactement aux ouvertures 20 formée dans le mur 22, et 24 formée dans la réservation.

[0038] En fait, il n'est pas nécessaire de prévoir une portion de plaques de doublage pour venir fermer le coffre de volet roulant, la paroi 30 faisant déjà office de doublage dans la partie supérieure du cadre dormant au niveau du coffre de volet roulant.

[0039] En effet, comme mieux illustré sur la figure 2B, après mise en place de l'ensemble bloc baie, la paroi 30 fait office de plaque de doublage et vient s'aligner avec les plaques de doublage 38 qui « encadrent » l'ensemble bloc baie de manière connue, en particulier en venant elles aussi à fleur de la face arrière du couvre-joint 19. Vu de l'intérieur I du bâtiment, le coffre n'est donc pas débordant et la paroi 30 est dans l'alignement des plaques de finition, en l'espèce des plaques de doublage 38.

[0040] En référence à la figure 4, le bloc baie comprenant un bloc d'hubriserie 10 tel que précité, peut en outre être équipé d'un tambour de volet roulant 42 muni d'un tablier de volet roulant 44 destiné à être déroulé à l'extérieur du cadre dormant 12, d'un mécanisme d'enroulement/déroulement (non représenté) et de moyens de maintien 46 du tambour 42, et forme alors un ensemble bloc baie avec un volet roulant 48 apte à être disposé en une seule manipulation dans l'ouverture 20 du mur et

l'ouverture 24 de la réservation prévue dans le linteau au dessus de l'ouverture 20 destinée à loger le châssis 18 du cadre dormant 12.

[0041] Préférentiellement, le bloc d'hubriserie 10 comporte en outre des moyens d'isolation 50 qui sont préférentiellement maintenus par la paroi 30. En fait, les moyens d'isolation 50 sont maintenus par plaquage contre les moyens formant potence de support 14 et les moyens de blocage 34.

[0042] Ainsi, les moyens formant potence de support 14 présentent un retour 15, situé en partie supérieure, préférentiellement sur la traverse transversale supérieure 26, qui joue le rôle de support pour la partie supérieure des moyens d'isolation 50. La forme de ce retour 15 est préférentiellement sensiblement à angle droit, puisque les moyens d'isolation 50 se présentent généralement sous la forme d'une plaque d'isolant.

[0043] Un autre retour 35 est formé sur les moyens de blocage 34 pour permettre le plaquage des moyens d'isolation 50 en partie inférieure. Ce retour 35 peut par exemple se présenter sous la forme d'une nervure longitudinale située le long des moyens de blocage 34.

[0044] Ces moyens d'isolation permettent d'isoler le coffre de volet roulant entre l'intérieur I du bâtiment et l'extérieur II. En effet, de par l'ouverture 53 formée dans l'hubriserie 10 pour le passage du tablier du volet roulant 44, un courant d'air peut se créer entre l'extérieur II du bâtiment et l'intérieur I de ce dernier.

[0045] Les moyens d'isolation 50 peuvent être des moyens d'isolation thermique, mais aussi des moyens d'isolation phonique. L'épaisseur et la forme de ces moyens d'isolation 50 dépendent de l'espace disponible entre la paroi 30 et le tambour de volet roulant 42. On comprend que plus l'ensemble formé par le tambour de volet roulant 42 et le tablier du volet roulant 44 est encombrant, moins il y aura de place pour les moyens d'isolation.

[0046] La paroi peut en outre comporter des moyens d'aération 52. En l'espèce, une grille 52 peut être prévue sur la paroi 30 de manière à permettre une aération du bâtiment.

[0047] Il peut être prévu que les moyens d'isolation 50 comportent au moins une chicane 54 qui débouche dans lesdits moyens d'aération 52, tel qu'illustré sur la figure 5A. On comprend que cette chicane 54 permet de limiter les nuisances sonores et thermiques induites par la présence des moyens d'aération 52.

[0048] Préférentiellement, l'ensemble bloc baie 48 comporte au moins un profilé de finition formant couvre-joint 56 pour le bord intérieur 25 de la réservation 24.

[0049] On comprend que lorsque le mur intérieur 22 est recouvert par les plaques de doublage 38, le profilé de finition formant couvre-joint 56 ne vient pas directement recouvrir le bord intérieur 25 de la réservation 24 située dans le mur 22, mais vient recouvrir le bord intérieur 25' de la réservation 24 qui est recouvert du doublage 38.

[0050] Ce couvre-joint 56, comme mieux visible sur

l'agrandissement illustré à la figure 5B, permet notamment de masquer le joint, c'est-à-dire l'espace qui existe entre la potence 14 et la paroi 30, en particulier sur les côtés latéraux et sur le côté supérieur de la paroi 30 après une intervention ayant nécessité l'enlèvement de la paroi 30.

[0051] En effet, on comprend que la paroi 30 étant recouverte par la décoration intérieure après mise en place de l'ensemble bloc baie avec volet roulant, l'intervenant doit éventuellement couper cette décoration, en particulier lorsqu'il s'agit d'un papier peint, pour pouvoir enlever la paroi 30 et accéder au coffre de volet roulant.

[0052] Le tambour 42 est fixé de manière amovible aux moyens de maintien 46, qui sont eux-mêmes fixés aux moyens formant potence du support 14, comme le montre la figure 6. Ainsi, lors d'une intervention après mise en place de l'ensemble bloc baie volet roulant, il suffit d'enlever la paroi 30 pour accéder au tambour 42 et aux moyens de maintien 46. Ainsi, de l'intérieur l même du bâtiment, l'intervenant peut réaliser son intervention en accédant au coffre de volet roulant sans aucun danger pour lui.

[0053] Après l'installation de l'ensemble bloc baie, la décoration intérieure peut être appliquée de manière analogue sur les plaques de doublage 38 et la paroi 30. Dès lors, la paroi 30 devient complètement invisible de l'intérieur l, puisqu'elle est recouverte par exemple d'une décoration de type papier peint. A l'oeil, l'apparence est celle d'une baie qui aurait été mise en place sans coffre pour volet roulant.

Revendications

1. Bloc d'hubriserie destiné à équiper une baie, en particulier une porte, une fenêtre ou une porte-fenêtre, délimitée par une ouverture (20) dans un mur de bâtiment (22), ladite ouverture (20) étant surmontée d'un linteau avec une réservation ouverte (24) du côté intérieur (l) du bâtiment et destinée à loger un volet roulant (16), comprenant :
 - un cadre dormant (12) comprenant un châssis (18) destiné à être disposé dans ladite ouverture (20) et un couvre-joint (19) ayant une face arrière (19ar) destinée à venir contre le bord intérieur (21') de l'ouverture (20) et une face avant (19av) destinée à recevoir au moins un cadre ouvrant,
 - des moyens formant potence de support (14) pour un volet roulant (16), solidaires du cadre dormant (12), destinés à être disposés au moins en partie dans la réservation (24), et présentant une ouverture (32) du côté intérieur (l), et
 - une paroi (30) disposée en travers de l'ouverture (32) des moyens formant potence de support (14),

caractérisé en ce que la paroi (30) est reliée aux moyens formant potence de support (14) de sorte que la face avant (30av) de ladite paroi (30) est à fleur avec la face arrière (19ar) du couvre-joint (19).

2. Bloc d'hubriserie selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la paroi est amovible.
3. Bloc d'hubriserie selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les moyens formant potence de support (14) comportent une traverse transversale supérieure (26) reliée à deux montants latéraux (28A, 28B) solidaires des côtés (12A, 12B) du cadre dormant (12).
4. Bloc d'hubriserie selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte en outre des moyens de blocage (34) en partie supérieure (12S) du cadre dormant (12), destinés à bloquer le bord inférieur (30i) de la paroi (30), tandis que la partie supérieure (30s) de la paroi (30) est clippée aux moyens formant potence de support (14).
5. Bloc d'hubriserie selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens de blocage (34) comportent au moins un élément élastique (37) apte à venir plaquer la paroi (30) contre la face arrière (19ar) du couvre-joint (19).
6. Bloc d'hubriserie selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** l'élément élastique (37) est clippé sur la traverse supérieure (12S) du cadre dormant (12).
7. Bloc d'hubriserie selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte en outre des moyens d'isolation (50).
8. Bloc d'hubriserie selon la revendication 7 et l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** les moyens d'isolation (50) sont maintenus par la paroi (30), par plaquage contre les moyens formant potence de support (14) et les moyens de blocage (34).
9. Bloc d'hubriserie selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la paroi (30) comporte des moyens d'aération (52).
10. Bloc d'hubriserie selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens d'isolation (50) comportent au moins une chicane (54) qui débouche dans lesdits moyens d'aération (52).
11. Ensemble bloc baie avec volet roulant, destiné à équiper une baie, en particulier une porte, une fenêtre ou une porte-fenêtre, délimitée par une ouverture

(20) dans un mur de bâtiment (22),
caractérisé en ce qu'il comprend :

- un bloc d'hubriserie (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, 5
- un tambour de volet roulant (42) équipé d'un tablier de volet roulant (44) destiné à être déroulé à l'extérieur du cadre dormant (12), le tambour (42) étant destiné à venir se loger une réservation (24) prévue dans un linteau, la réservation étant ouverte du côté intérieur (I) du bâtiment et destinée à loger le volet roulant (16), 10
- un mécanisme d'enroulement/déroulement dudit tablier (44), et
- des moyens de maintien (46) dudit tambour (42) fixés aux moyens formant potence de support (14). 15

12. Ensemble selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le tambour (42) est amovible. 20
13. Ensemble selon la revendication 11 ou 12, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins un profilé de finition formant couvre-joint (56) pour le bord intérieur (25) de la réservation (24). 25

30

35

40

45

50

55

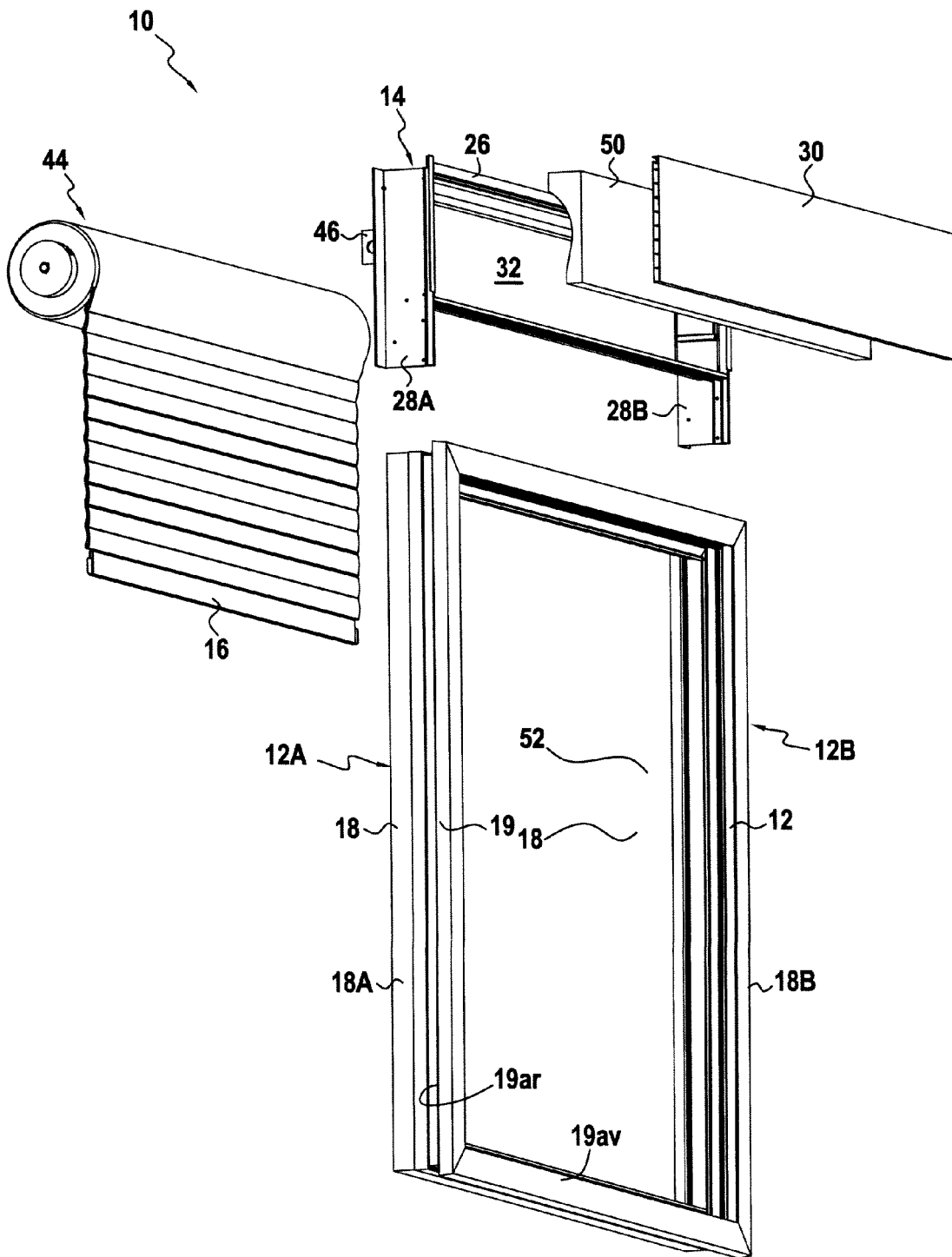


FIG.1

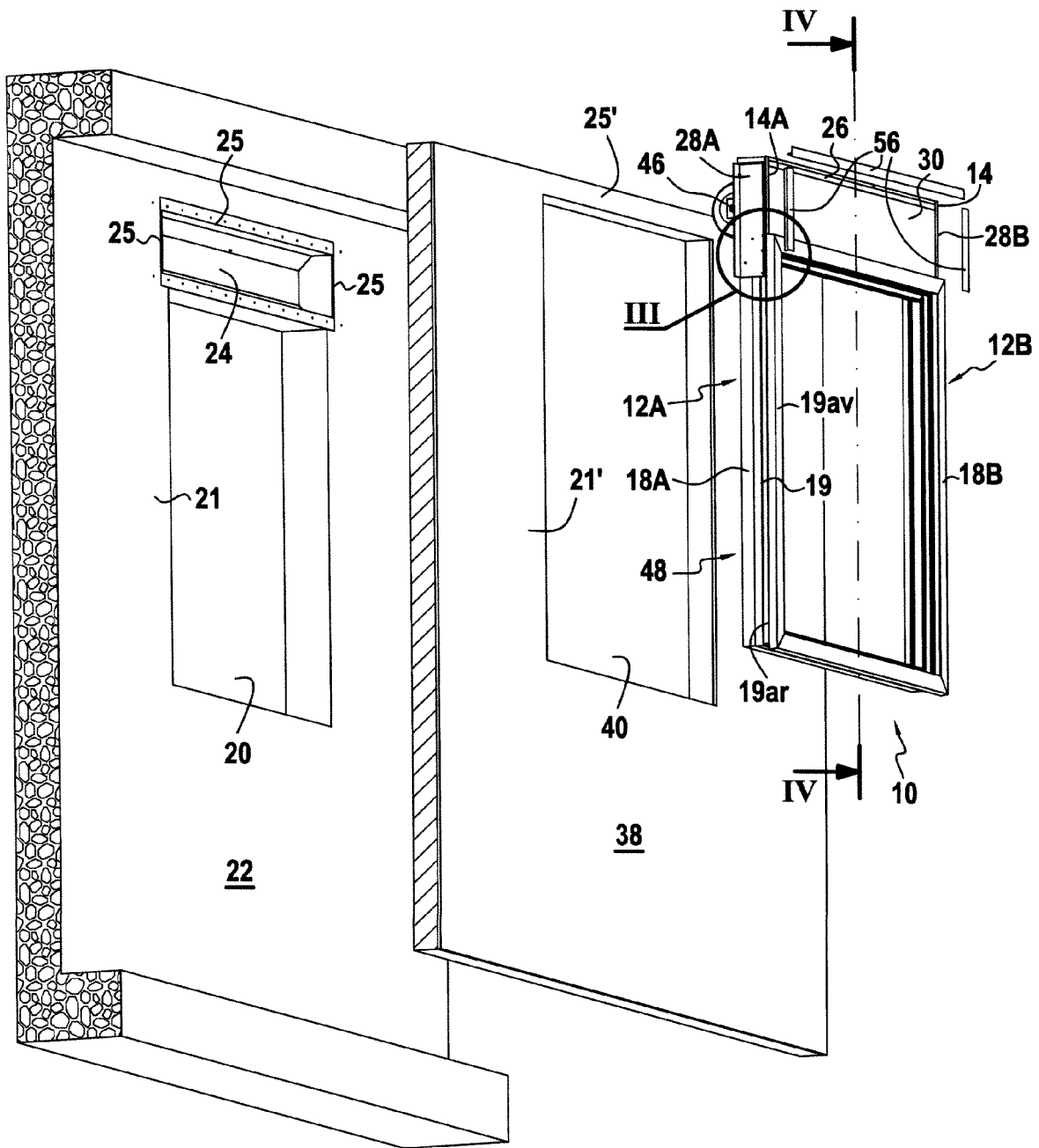


FIG.2A

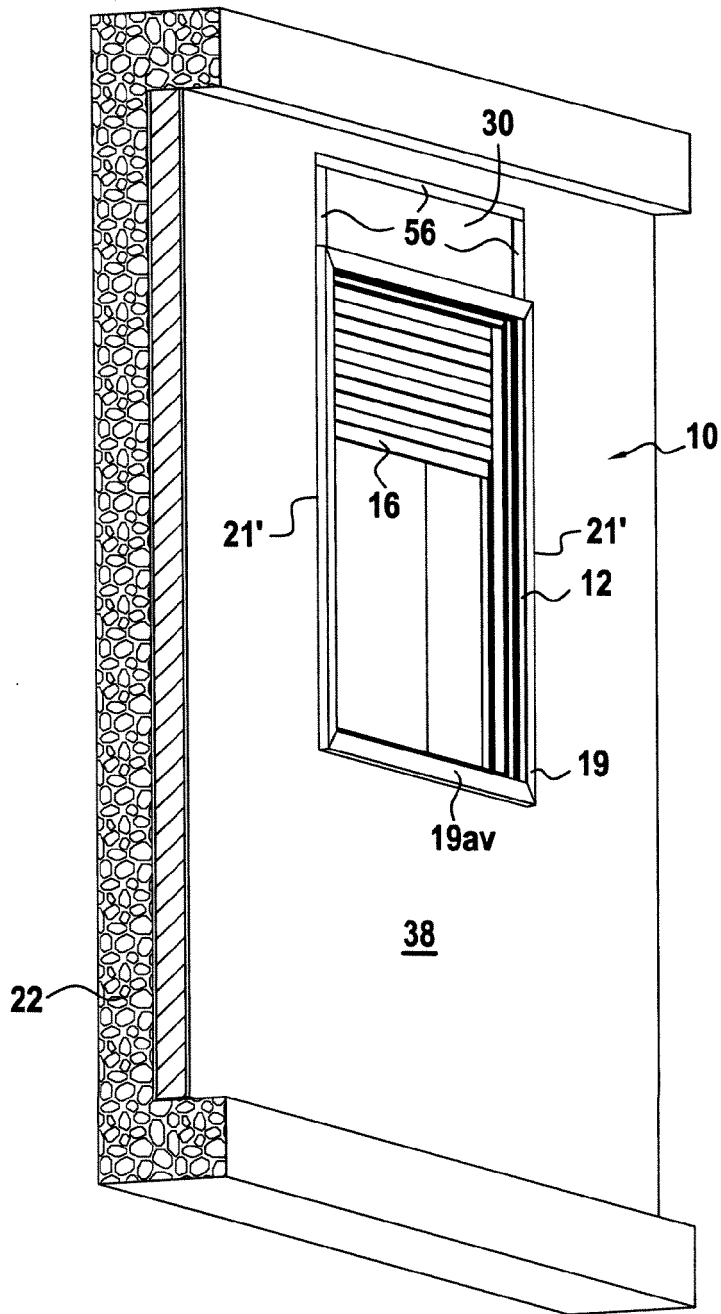


FIG.2B

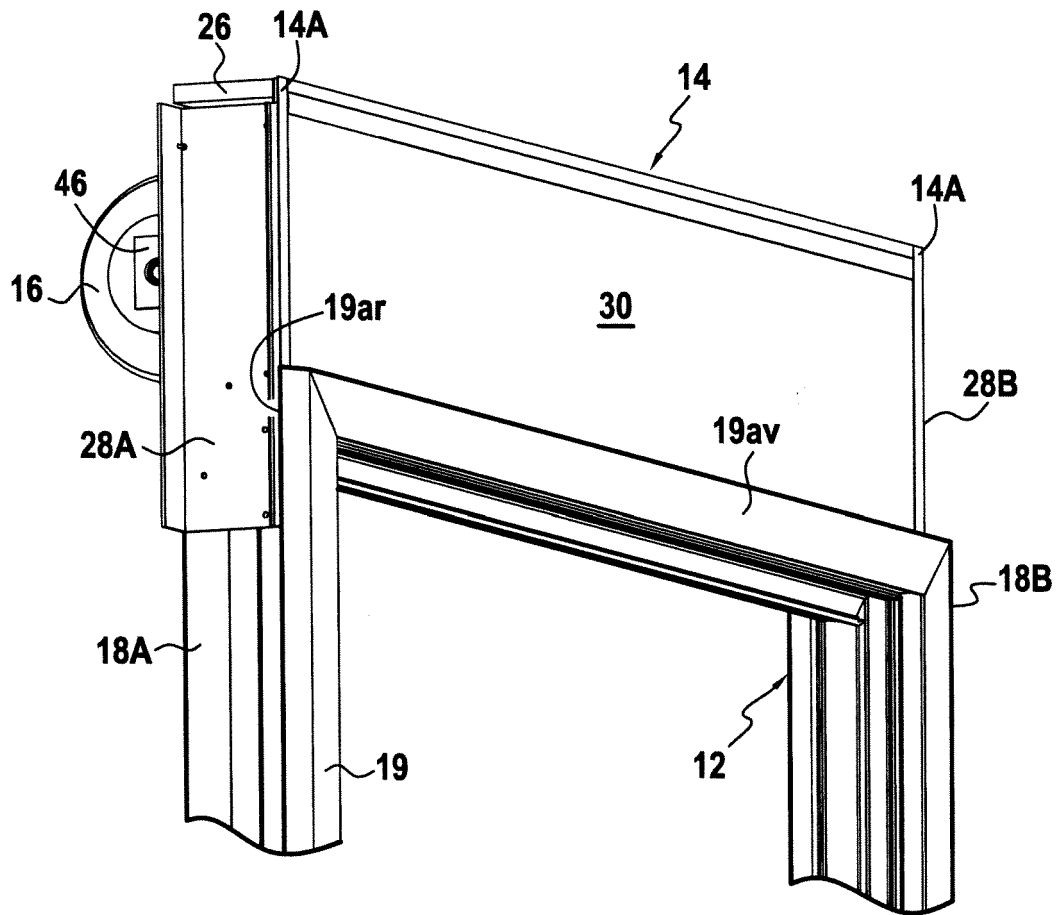
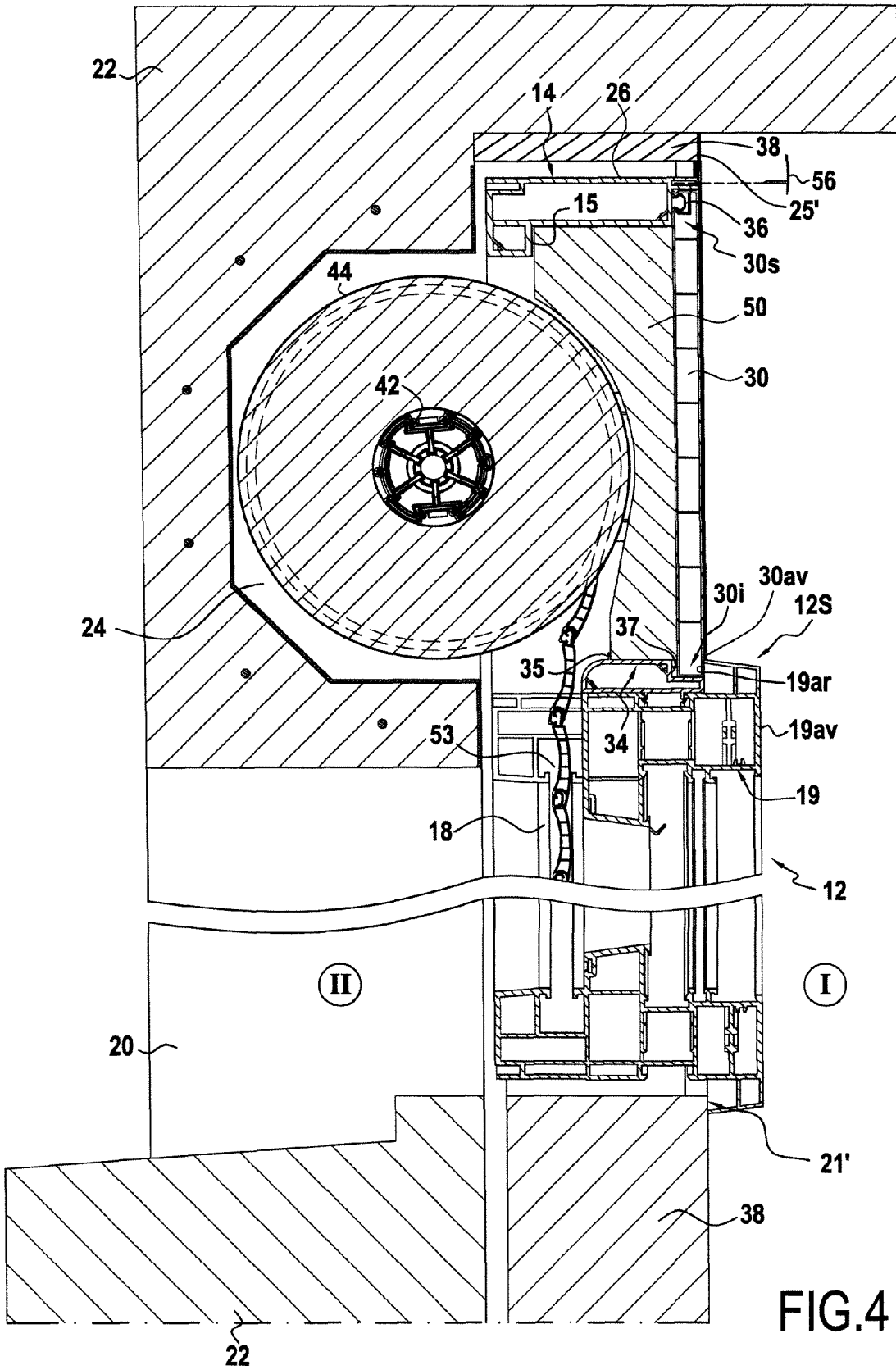


FIG.3



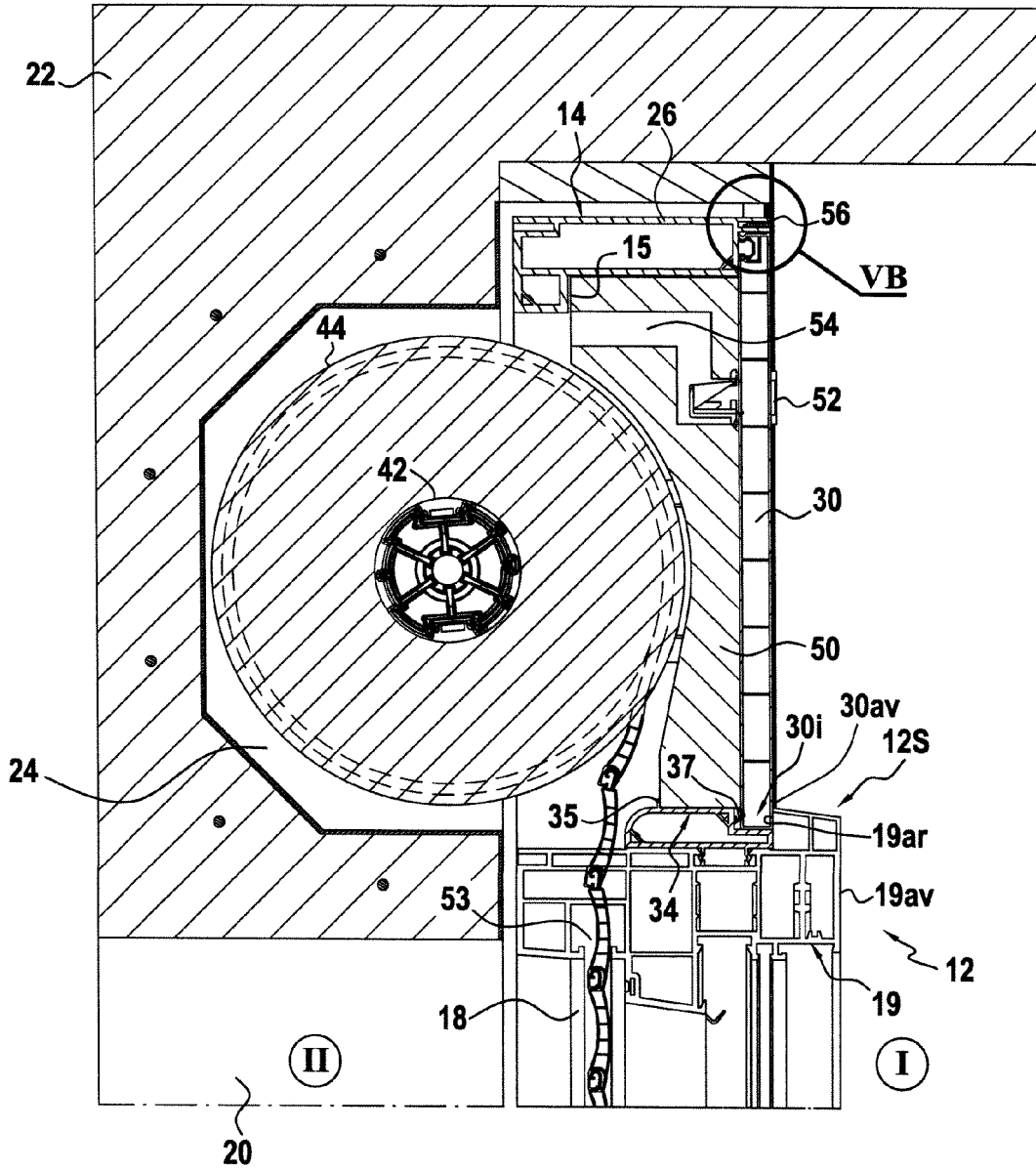


FIG.5A

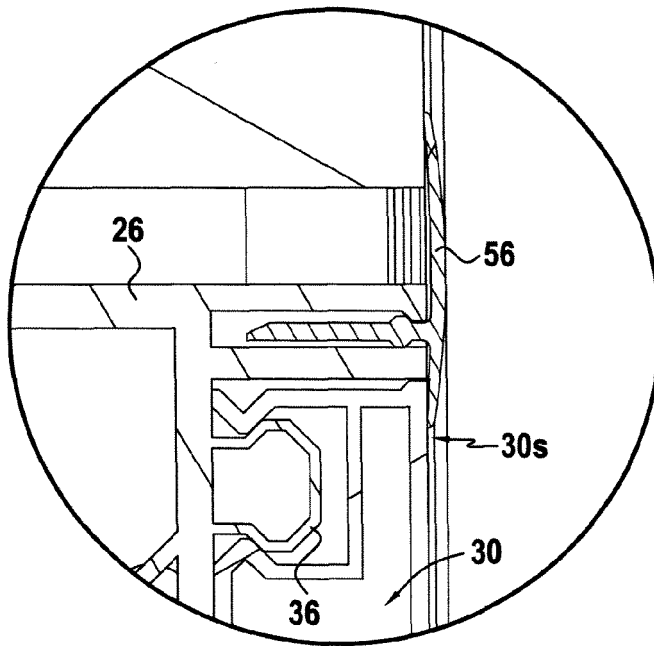


FIG. 5B

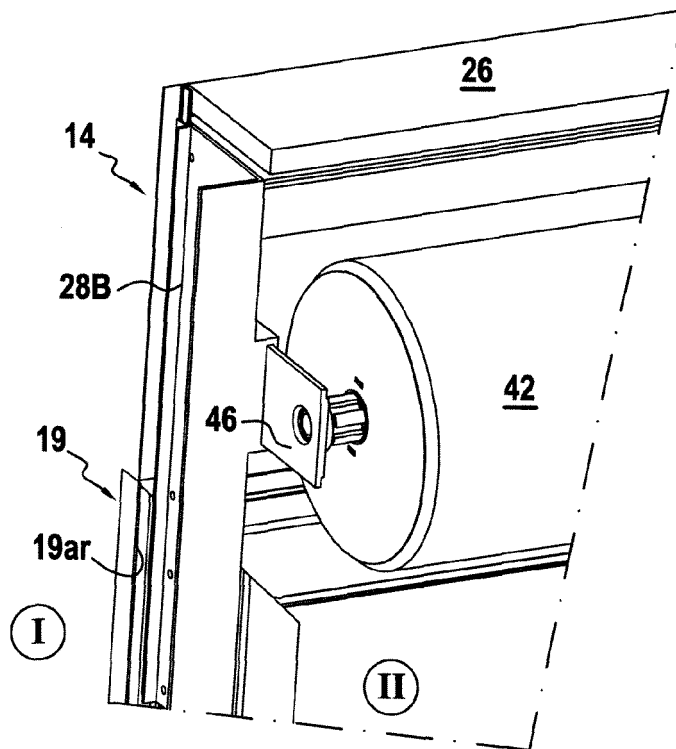


FIG. 6